

**POUVOIR S'OPPOSER**  
**TOUJOURS**  
**PROPOSER**



# Le saviez-vous ?

Depuis 2009, une prime « d'assiduité \* » d'un montant de 10% de la rémunération annuelle est versée à tous les conseillers commerciaux à domicile. (VAD)

\*(si le taux d'absence annuel pour maladie est inférieur à 10%)

**Soit : un mois de salaire supplémentaire si le nombre de jours d'arrêt maladie est inférieur à 21 sur l'année.**

# ... et pour vous ?

Depuis 2009, la **CFTC**, n'a cessé de demander que cette prime soit versée à l'ensemble des salariés : la direction refuse catégoriquement.

Au titre de l'équité, la **CFTC** s'oppose à cette décision et réitère sa requête.

Rejoignez nous sur le site internet :

**perso.numericable.fr/cftc**

[perso.numericable.fr/cftc](http://perso.numericable.fr/cftc) Syndicat

**CFTC**